

Bienvenue sur "*Locations Nadine Atlantique*" à Saint-Jean-de-Monts en Vendée

Renseignements particuliers

Les locations se font à la semaine ou en courts séjours (selon les périodes), les arrivées ayant lieu à partir de 17 heures et les départs avant 10 h. Un départ anticipé ou une arrivée tardive est toujours possible, je vous demande de bien vouloir me le signaler à l'avance. Pendant tout votre séjour, je reste à votre disposition, journallement, de 9h à 12h et de 14h à 20h.

Obligations générales

1-Le nombre d'occupants indiqué dans le contrat ne doit pas être dépassé. Les locations sont toutes équipées de vaisselle, batterie de cuisine, literies, couvertures en conséquence du nombre de personnes par location..

2-Le locataire doit immédiatement me prévenir des pannes ou dégâts ou sinistres.

3-Animaux : la présence des animaux domestiques doit être autorisée et mentionné sur le contrat.

4-Les clés seront rendues le jour du départ à 10 heures.

5-Le dépôt de garantie (caution) sera versé par le locataire à l'arrivée et restitué au plus tard dans la semaine suivant le départ du locataire sous déduction éventuelle des dommages constatés

Mes tarifs comprennent

- la location est entièrement équipée à l'exception des draps et du linge personne
- les charges : eau, électricité, gaz (sauf indication contraire, hors-saison).

Mes tarifs ne comprennent pas :

- le ménage final
- le dépôt de garantie (caution)
- l'assurance annulation
- **la taxe de séjour perçue à l'arrivée pour la période de avril à septembre.**

.

Réservation de votre séjour

Votre réservation devient définitive après réception du contrat signé accompagné d'un acompte de 25% du total de la location, et du paiement éventuel de l'assurance annulation..

Le solde de la location est à régler au plus tard 4 semaines avant l'arrivée.

Assurance :

Le locataire doit être assuré contre les risques locatifs et notamment le vol, l'incendie, les dégâts des eaux. Une attestation devra être jointe au contrat.

Annulation

En cas d'annulation de votre séjour, plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, l'acompte sera conservé à titre d'indemnité de rupture de contrat de location.

En cas d'absence d'assurance annulation, si l'annulation survient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, la totalité du séjour est due, à titre d'indemnité de rupture du

contrat de location.

Assurance annulation :

[AXA voir conditions générales](#)

Tarifs de l'assurance annulation séjour

| Montant du séjour | TTC |
|--------------------------|------------|
| 0 à 300 € | 13 € |
| 301 à 600 € | 20 € |
| 601 à 900 € | 25 € |
| 901 à 1300 € | 35 € |
| 1301 à 1600 € | 40 € |
| 1601 à 2500 € | 50 € |
| 2501€ à 8000€ | 3,00 % |